

Dès ce vendredi, 168 000 élèves passent leurs évaluations externes

■ Ces épreuves concernent la 6^e primaire (CEB), la 2^e (CE1D) et la 6^e secondaires (CESS).

C'est parti. Plus de 168 000 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles (ex-Communauté française) entament ce vendredi la désormais traditionnelle série d'épreuves certificatives externes. Ces épreuves, mieux connues sous le nom de CEB pour les 6^e primaires, CE1D pour les élèves de 2^e secondaire, et CESS pour ceux de 6^e secondaire, s'étaleront jusqu'au 22 juin.

Des vidéos pour rassurer les familles

Redoutées parfois autant par les parents que leurs enfants, ces épreuves externes ont pour but de jauger simultanément et uniformément tous les élèves d'un même niveau sur la base d'un même examen, avec les mêmes questions et critères de correction.

Pour dédramatiser les choses, le cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH), l'administration de l'enseignement et les associations de parents ont réalisé pour la première fois cette année des capsules vidéo (consultables sur le site ensei-

gnement.be) afin d'expliquer le contenu et le but poursuivi par les différentes épreuves. Celles-ci doivent attester de la maîtrise des compétences attendues à chacun de ces trois stades de la scolarité.

Le seuil des 50 %

Comme de coutume, le CEB (Certificat d'études de base) portera sur le français, les mathématiques et l'éveil (sciences, histoire, géographie). Contraignante, l'épreuve doit être présentée par tous les élèves de sixième primaire, ainsi que par tous les élèves du premier degré différencié de l'enseignement secondaire, et par certains élèves de l'enseignement spécialisé sur décision de leur école. Le CEB sera organisé dans toutes les écoles les matinées du 15 au 21 juin pour 60 877 élèves. Pour le réussir, ceux-ci devront obtenir au moins 50% dans chacune des matières.

Obligatoire depuis 2013, le CE1D (Certificat d'enseignement secondaire du premier degré) concerne, lui, tous les élèves de 2^e année commune et

complémentaire du secondaire. Il porte sur le français (le 15 juin), les mathématiques (18 juin), les langues modernes (19 juin pour la partie écrite, les

oraux se tenant du 15 au 22 juin) et les sciences (20 juin). Ici aussi, le seuil de réussite est fixé à 50%. L'épreuve sera présentée par 58 983 élèves.

Enfin, le CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur), obligatoire depuis 2015, s'impose à tous les élèves de sixième secondaire et de septième professionnelle. Présenté par 48 352 élèves, il ne porte toutefois que sur deux matières: le français (15 juin) et l'histoire (18 juin). Pour l'épreuve de français, les élèves seront sondés sur leur aptitude de lecture et leur capacité à répondre de manière synthétique à une question. En histoire, c'est la compétence de synthèse qui sera évaluée, mais seulement pour les élèves de 6^e générale ou de technique de transition.

BdO (Avec Belga)

→ Dès midi ce vendredi, retrouvez sur LaLibre.be, les questionnaires de l'épreuve du CEB qui se sera déroulée le matin.

Ces épreuves permettent aussi d'améliorer l'enseignement

Les évaluations externes permettent de vérifier si les élèves maîtrisent les compétences attendues à différents stades de la scolarité. Certificatives, les élèves ne peuvent y échapper.

Au-delà de cet objectif, ces évaluations permettent aux écoles de se rendre compte si leurs classes connaissent des difficultés particulières dans certaines matières. Ces diagnostics seront d'autant plus utiles lorsque le Pacte d'excellence sera mis en œuvre. A terme, en effet, les établissements devront rendre des "plans de pilotage". Ils rédigeront ces plans après avoir établi un état des lieux de leurs forces et de leurs faiblesses. Ils y définiront des objectifs à atteindre pour pallier les difficultés rencontrées.

Définir de meilleurs outils

Depuis plusieurs années, le Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique) organise des collectes de résultats, aussi bien pour les évaluations externes interréseaux, que pour celles organisées au sein du réseau libre.

"Nous collectons donc les résultats que les écoles encodent, puis nous les agrégeons de manière anonyme, et nous permettons aux écoles de pouvoir comparer leurs résultats avec la moyenne des établissements qui relèvent du même indice socio-économique", explique Conrad van de Werve, porte-parole du Segec. "L'outil est assez fin. Il permet d'établir des diagnostics en fonction des âges, des matières, des

compétences..."

Des pratiques pédagogiques améliorées

Ces diagnostics ne permettent pas de modifier les programmes de cours, qui répondent à des prescrits bien déterminés – lesquels ne peuvent être modifiés en fonction des résultats. "Par contre, continue Conrad van de Werve, on adapte et on améliore les pratiques pédagogiques, on peut rédiger et publier des outils ad hoc pour résoudre des difficultés récurrentes. Les écoles ont également la possibilité de faire appel aux conseillers pédagogiques" que les différents réseaux d'enseignement mettent à leur disposition.

BdO